



Candidature du Grand Dijon et de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or au réseau *Terres en villes*

Conseil d'administration Terres en villes
28 juin 2011

Sommaire



Présentation du Territoire et de son contexte agricole

Le projet et ses grands axes

- **Axe 1 : Foncier, aménagement du territoire et gestion des ressources**
- **Axe 2 : Le développement économique**
- **Axe 3 : Actions de sensibilisation et de communication**

La gouvernance



Le territoire et son contexte agricole

Le territoire – Le Grand Dijon



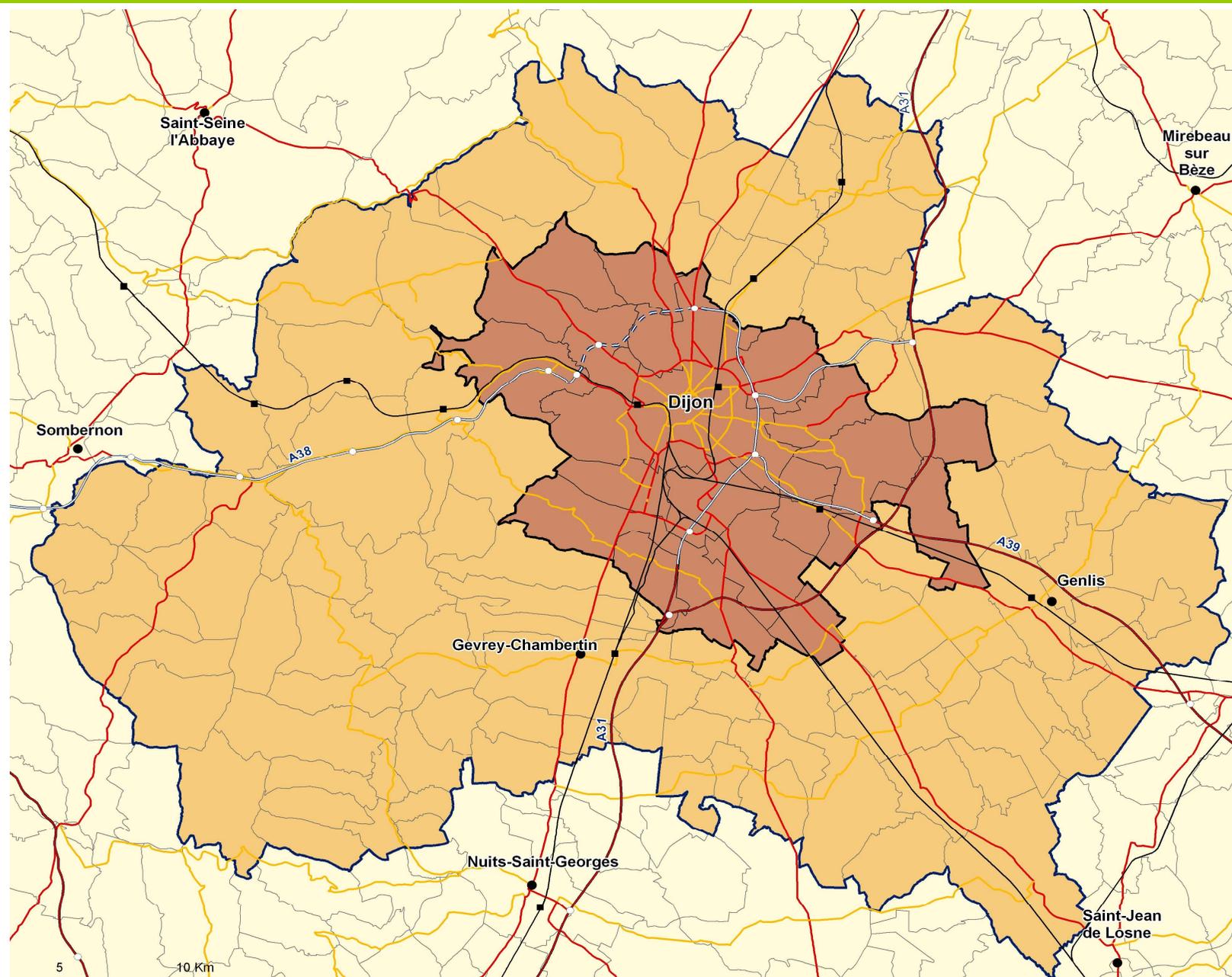
Le Territoire :

- 22 communes
- 219,34 km²
- 244 577 habitants, soit une densité de 1 115 hab/km² (données de 2008)
- Une capitale régionale : Dijon

Un positionnement :

- Au carrefour d'une étoile ferroviaire à 5 branches
- Au sein du réseau métropolitain Rhin-Rhône qui œuvre depuis 2006 à un programme d'actions structurants
- Au cœur du SCoT du Dijonnais qui couvre 116 communes et recouvre 8 EPCI. Il promeut une vision globale et partagée de l'aménagement du territoire

Le territoire – Le Grand Dijon



Le territoire – Le Grand Dijon



Ses principales compétences :

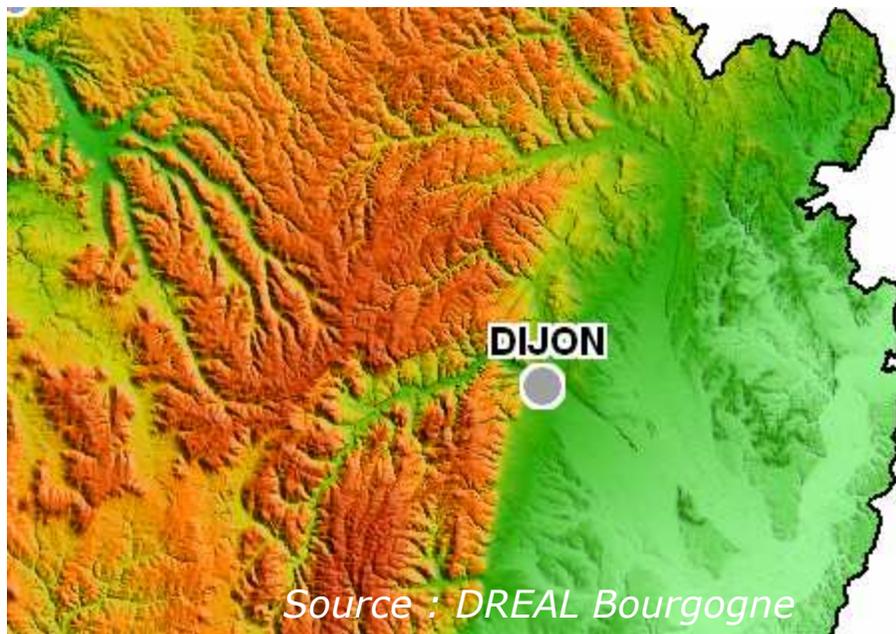
- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Eau et assainissement
- Gestion des équipements d'intérêt communautaire

C'est au travers de ses compétences économique et aménagement de l'espace que le Grand Dijon conduit et conduira des actions en faveur de l'agriculture

Le territoire – Le Grand Dijon



L'agglomération dijonnaise s'est développée selon un schéma radiocentrique entre plaine et plateaux, à la confluence de 2 cours d'eau



Source : DREAL Bourgogne

La structure urbaine, par sa compacité, permet d'accéder rapidement aux espaces naturels

Le territoire – Le contexte agricole



Des terroirs variés pour une agriculture diversifiée :

- Au sud, l'extrémité septentrionale du vignoble
- A l'est, une plaine dominée par la céréaliculture avec une part significative de cultures spécialisées
- A l'ouest, les céréales restent dominantes avec quelques zones de prairie
- Quelques exploitations orientées vers le maraîchage ou la production de fruits

Une agriculture périurbaine qui remplit diverses fonctions :

- Fonction économique et sociale
- Fonction paysagère
- Fonction d'aménités et de loisirs

Le territoire – Le contexte agricole



Des exploitations en évolution :

- Spécialisation des exploitations
- Diminution du nombre de structures et agrandissement des exploitations restantes

Dans un contexte périurbain :

- Difficulté d'accès au foncier et donc d'agrandissement
- Des exploitations de taille plus petite
- Une part de faire valoir direct plus faible

Une agriculture dominée par la grande culture et peu tournée vers la satisfaction des besoins locaux



Le projet et ses grands axes

Des enjeux à relever



Dans ce contexte périurbain (attentes de la population locale et pression foncière), l'agriculture doit répondre aux enjeux de demain :

Enjeux majeurs

- Organiser et gérer la pression de l'urbanisation
- Optimiser le fonctionnement des entreprises agricoles

Enjeux corrolaires

- Pérenniser les trois grandes fonctions de l'agriculture
- Tisser des relations solidaires villes-campagnes
- Développer la fonction environnementale de l'agriculture

Des actions et un partenariat pour y arriver



C'est dans cette optique que le Grand Dijon et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or souhaitent s'associer et adhérer au réseau *Terres en villes*

Un partenariat bâti autour de 3 axes :

- Foncier, Aménagement du territoire et gestion des ressources
- Le développement économique
- Les actions de sensibilisation et de communication



Axe 1 :

Foncier, Aménagement du territoire et gestion des ressources

Il s'articule autour de 4 actions :

| | |
|----------|---|
| Action 1 | La prise en compte de l'agriculture dans les documents de planification |
| Action 2 | Des interventions foncières menées sur le territoire |
| Action 3 | La mobilisation d'outils garant de la préservation du foncier agricole |
| Action 4 | La gestion de l'eau pour l'irrigation |

Action 1- Agriculture et documents de planification



Un document stratégique en faveur de l'agriculture : le SCoT du Dijonnais

Le Document d'Orientations Générales du SCoT fixe un ensemble de normes :

- En matière d'activités agricoles
- En matière de lutte contre l'étalement urbain
- En matière de préservation des ressources naturelles
- En matière de paysage et biodiversité

Ce document, opposable, ouvre ainsi un nouveau contexte qui vise à :

- Protéger le foncier agricole
- Donner plus de visibilité à l'activité agricole et les meilleures garanties d'exercice

Action 1- Agriculture et documents de planification



Des actions à poursuivre :

Dans les opérations de planification

1- Mise en place et réalisation d'un diagnostic agricole lors de la révision des documents d'urbanisme

Dans les opérations d'aménagement

2- Intégrer la question de l'agriculture périurbaine dans la définition et le parti d'aménagement des éco-projets

3- Utiliser les futures trames verte et bleue comme support de développement d'une agriculture périurbaine

Action 2 – Des interventions foncières



Deux conventions signées avec la SAFER pour :

- 1- Constituer des réserves foncières en vue de compenser les agriculteurs impactés par des projets publics
- 2- Avoir une action prospective et mobiliser du foncier destiné au maraîchage et à l'approvisionnement local

Le but : offrir les conditions d'un maintien pérenne, qualitatif et compétitif des activités agricoles



Action 3- Mobiliser des outils garant de la préservation du foncier agricole



Avoir une connaissance du foncier agricole et de son devenir :



1- développer une grille d'analyse, à partir des 3 fonctions reconnues à l'agriculture, pour approfondir notre connaissance de l'espace agricole périurbain, de sa fonctionnalité et de son devenir



2- Mettre en place un observatoire du foncier agricole pour suivre l'évolution de ce dernier



3- Mettre en place un observatoire économique pour mesurer la performance économique des exploitations et la rentabilité des filières locales





Action 3- Mobiliser des outils garant de la préservation du foncier agricole



Développer des outils pour préserver le foncier :



4- Reconnaissance et protection sur le long terme des espaces agricoles (Zonage A ou N, opération d'aménagement)



5- Développer des ZAP sur les espaces soumis à forte pression urbaine ou montrant une qualité de production



6- Développer des PAEN sur les espaces agricoles porteurs de projets pour faciliter l'émergence de ces projets via le programme d'actions



7- Utiliser les ZAD pour éviter toute spéculation. Cet outil pourrait préfigurer la mise en place d'une ZAP ou d'un PAEN

Action 4 – Gestion de la ressource en eau



Avoir une attention particulière sur la gestion de la ressource en eau :

1- Faire du partenariat Grand Dijon/Chambre d'Agriculture un lieu d'échanges et de débats autour de la gestion collective de la ressource en eau



Axe 2 :

Le développement économique

Il s'articule autour de 2 actions :

| | |
|----------|---|
| Action 1 | Soutien aux filières agricoles |
| Action 2 | Promotion en faveur de nouvelles formes de production et d'une agriculture de proximité |

Action 1 – Soutien aux filières agricoles



Un soutien affirmé et actif du Grand Dijon aux filières agricoles et agroalimentaires :

- Présence du Groupement d'Intérêt Scientifique AGRiculture, Alimentation, Environnement (GIS AGRALE) avec un potentiel de recherche unique en France
- Présence d'Agrosup Dijon issu de la fusion de l'ENESAD et de l'ENSBANA
- Présence du Pôle de Compétitivité VITAGORA Goût-Nutrition-Santé

Un soutien qui se poursuit sur le Grand Dijon :

- 1- Développement d'un Technopôle Agro-Environnement baptisé agrOnov centré sur l'agriculture à haute valeur

Action 2- Nouvelles formes de production et agriculture de proximité



Plusieurs réflexions dans ce sens :

- 1- Développer l'utilisation des produits agricoles locaux et de saison
- 2- Dynamiser la vente des produits agricoles locaux et de saison sur les marchés de proximité
- 3- Aider à la localisation stratégique de points de vente directe
- 4- Aider à la création de structures locales assurant la logistique d'approvisionnement local pour organiser les circuits courts

Action 2- Nouvelles formes de production et agriculture de proximité



Plusieurs réflexions dans ce sens :

5- Accompagner les producteurs dans des dispositifs de formation spécifique

6- Mettre en place un signe de qualité ou de proximité

7- Relance de certaines productions locales



Axe 3 :

Actions de sensibilisation et de communication

Il s'articule autour de plusieurs réflexions :

| | |
|-------------|--|
| Réflexion 1 | Promotion des producteurs et produits locaux au moyen de catalogue |
| Réflexion 2 | Accompagnement dans l'organisation d'événementiels |
| Réflexion 3 | Soutien aux réseaux « bienvenue à la ferme » et « école en herbe » |
| Réflexion 4 | Sensibilisation du public aux métiers des agriculteurs |
| Réflexion 5 | Engagement dans une politique de communication commune |



La gouvernance

La gouvernance



Un Comité de Pilotage :

- Qui se réunira à minima une fois par an
- Composé d'élus des deux instances
- Validation des orientations de la démarche et des actions stratégiques

Un Comité Technique :

- Qui se réunira trimestriellement
- Composé de techniciens des deux instances
- Définition et proposition des actions stratégiques
- Mise en œuvre et déclinaison des actions validées